

Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail



3 mai 2021

134° session du Comité administratif de l'OTIF

Le Comité administratif de l'OTIF se réunira à distance les 19 et 20 mai 2021 pour sa 134° session.

Cette session sera la dernière du cycle 2018-2021 pour les membres du Comité désignés par la 13° Assemblée générale. La 13^e Assemblée générale avait par ailleurs élu la Pologne à la présidence du Comité.

Les membres du Comité administratif pour la période allant du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2021 sont :

Allemagne

Belgique

Bosnie-Herzégovine

Croatie

Estonie

France

Grèce

Iran

Luxembourg

Norvège

Pakistan et Macédoine du Nord

Poloane

Portugal

Roumanie

Tunisie

Turquie

Conformément à l'article 15, § 3, de la COTIF 1999, la composition du Comité a été modifiée. À partir de la 132e session, la Macédoine du Nord, membre suppléant du Pakistan au Comité, a siégé aux lieu et place du Pakistan.

Au cours de ce cycle 2018-2021, le Comité aura tenu 5 sessions ordinaires, en présentiel à Berne ou à distance en raison de la pandémie de COVID-19: 130e session, 28 février 2019; 131e session, 25 et 26 juin 2019; 132e session, 4 et 5 décembre 2019; 133e session, 3 et 4 novembre 2020 ; 134° session, 19 et 20 mai 2021.

Pour cette dernière et 5e session du cycle, le Comité administratif examinera, notamment, les rapports d'activité et de gestion financière 2020 et l'état d'avancement du projet de rénovation du siège de l'OTIF. Il finalisera également son propre rapport d'activité qui sera soumis à la 15^e Assemblée générale.

Le Secrétaire général tient à remercier d'une part les membres du Comité administratif pour leur engagement et leur présence constructive au sein du Comité et d'autre part monsieur K. Kulesza, déléqué de la Pologne, qui a endossé la présidence du Comité administratif avec beaucoup d'écoute et de disponibilité.







